

d'ailleurs foi la situation qui règne actuellement au Conseil économique et social. Le programme des conférences a maintenant atteint une expansion telle que les membres, et surtout ceux dont la capacité de participation est limitée, souhaiteraient y voir un peu plus d'ordre. Ma délégation est d'avis que, dans les rares cas où les recommandations du Comité des conférences diffèrent sensiblement de celles formulées par d'autres organismes, les principes approuvés, dont celui selon lequel les organismes doivent se réunir à leur siège respectif, devraient prévaloir jusqu'à ce qu'une étude approfondie démontre qu'un changement est justifié.

Utilisation et répartition des services de conférence

Ma délégation désirerait exprimer ici sa satisfaction face aux critères établis pour réduire les annulations ou l'introduction, à titre expérimental, du concept de surprogrammation pour limiter la sous-utilisation des ressources suite aux annulations. Ces critères établissent clairement la responsabilité de tenir les comités informés des faits pertinents à la tenue effective et efficace des réunions et conférences. Il est particulièrement important de pouvoir surprogrammer en 1978-1979, car une partie des installations prévues pour les conférences à New York ne seront pas disponibles en raison du programme de reconstruction qui doit débiter l'an prochain. L'expérience pourra montrer, pendant cette période, l'utilité de la nouvelle formule.

Surveillance de l'application des critères touchant l'établissement des comptes rendus de séances

Les critères élaborés par le Secrétariat et approuvés par l'Assemblée générale il y a deux ans ont produit un impact appréciable, même s'ils n'ont pas eu la portée qu'on espérait. On devrait néanmoins poursuivre et accroître les efforts visant à rationaliser les services de documentation de manière à inclure la production et la distribution de tous les documents depuis leur rédaction par les départements intéressés au premier chef jusqu'à leur diffusion auprès de leurs utilisateurs. Les difficultés que connaissent les États membres en ce qui a trait à la documentation sont nombreuses et variées. Le contrôle, une surveillance étroite et les techniques modernes de traitement des mots peuvent graduellement contribuer à la prestation de meilleurs services aux États membres, comme ce fut le cas dans d'autres secteurs. Si les activités du Comité des conférences doivent se poursuivre, la documentation devrait être incorporée à son mandat.

J'espère que, l'an prochain, elle se fixera comme un de ses objectifs initiaux d'établir une méthode de contrôle simple pour veiller à ce que les rapports soient remis en temps opportun pour éviter que se reproduise une situation analogue à celle où il lui a fallu remettre les réunions du CPN. Rappelons à cet égard que la Division du budget a reçu les premières prévisions des départements responsables plus de trois mois après l'échéance et que les prévisions approximatives ont continué de lui parvenir presque jusqu'au moment où le CPN a commencé ses réunions à la fin de mai. Par conséquent, le rapport du CPC a été publié trop tard pour que le CCQAB puisse en tenir compte dans ses travaux sur le budget. Le Conseil économique et social